

1.

Raison sociale (nom) et siège de la sàrl dissoute: **J-M Cerantola S.à r.l., en liquidation, Vugelles-La Mothe VD**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 16.04.2002
4.

Echéance de préavis des créances: **17.06.2002**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Jean-Marc Cerantola, liquidateur, La Robama, 1431 Vugelles-La Mothe
6.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7.

Remarques: Les créanciers sont informés que le liquidateur a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745 al. 3 CO.

Etude des notaires Pierre Gasser et Alain Bugnon
1422 Grandson

(00468766)